



REPUBLIQUE FRANÇAISE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE SE REUNIRA LE

**MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 A 19H30
EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

HOTEL DE VILLE, 1 AVENUE CHARLES DE GAULLE

LA SEANCE SERA DIFFUSEE SUR INTERNET EN DIRECT
RENDEZ-VOUS SUR [HTTPS://MAROLLES-EN-HUREPOIX.FR/](https://marolles-en-hurepoix.fr/)
PUIS CLIQUEZ SUR : « **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE : SUIVRE LE DIRECT** »

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2026

FINANCES - ACHAT

1. BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1
2. INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION
3. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SDIS
4. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS (IARD) POUR LA PERIODE 2028-2031

RESSOURCES HUMAINES

5. CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DE CABINET
6. MODALITES DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE FONCTION
7. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE SERVICE AVEC REMISAGE

VIE ASSOCIATIVE

8. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE RÉALISATION DE TRAVAUX AVEC L'USM TENNIS

URBANISME - AMENAGEMENT

9. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME A CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
10. MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA NORVILLE

VIE INSTITUTIONNELLE

11. COMPTE-RENDU DES ACTES EFFECTUÉS PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
12. QUESTIONS DIVERSES

MAROLLES-EN-HUREPOIX,

LE 15 SEPTEMBRE 2026

NICOLAS MURAIL
MAIRE

